

SEANCE DU VINGT TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT

Date de convocation

14 Novembre 2017

Date d'affichage

14 Novembre 2017

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'An Deux Mille Dix Sept, le Vingt Trois Novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BELVAL David, Maire.

PRESENTS : M. BELVAL David -M. THEROUDE Réginald - Mme CHASSEING Françoise - Mme DUCLOS - M. SENMARTIN Gérard - Mme GAULIER Denise - M. GRAMMOND Jean-Pierre - M. MOUREY Christian - M. DEMAILLY-LAHLOUH Pascal - Mme VANDROMME Marie-Hélène - Mme FAUVEL Sylvie - Mme PIAI Nadia - M. GOULARD Cyril - M. GUYARD Laurent - Mme GODEFROY Laëtitia - Mme LACAU Ingrid - M. GALY Sylvain - Mme FAY Véronique - M. GRUAIST Jérôme - M. HENONIN Jean-Marc -M. THIBERGE Didier.

ABSENTE REPRESENTEE :

Mme BLOT-DEGHAYE Nathalie a donné pouvoir à M. THIBERGE Didier

ABSENTE :

Mme KORMANN Christelle

M. MOUREY Christian a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- PERSONNEL COMMUNAL : création de poste
- LOGEMENT AU DESSUS DE LA POSTE : location
- INVENTAIRE COMMUNAL : sortie du véhicule immatriculé 8739 ZS 60
- AUTORISATION D'OUVERTURE DOMINICALE EXCEPTIONNELLE D'UN COMMERCE DE DETAIL - Magasin KANDY - année 2018
- POLE MEDICAL : demande de subvention au titre de la DETR
- POLE MEDICAL : demande de subvention au titre du FSIL
- POLE MEDICAL : demande de subvention à la FNADT
- POLE MEDICAL : demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise
- AFFAIRES DIVERSES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le :

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- ECOLE DE MERARD : classe de découverte 2018
- ECOLE DE MERARD - Classe de découverte 2018 : participation financière des parents au séjour

Et de retirer de l'ordre du jour le point suivant :

- INVENTAIRE COMMUNAL : sortie du véhicule immatriculé 8739 ZS 60

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour modifier l'ordre du jour de la réunion.

Le Maire :

PERSONNEL COMMUNAL : création de poste

Afin de renforcer l'équipe des Services Techniques, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs du personnel communal et de créer un poste d'adjoint technique, 35 heures par semaine.

Signature et cachet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique, 35 heures par semaine.

LOGEMENT AU DESSUS DE LA POSTE : location

Le logement de la Poste étant vacant, Monsieur le Maire propose de le louer, à compter du 01 Décembre 2017, pour un loyer mensuel de 650 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De louer ce logement au dessus de la Poste à M. LE NIGEN Pierre et Mme VARIN Sophie, à compter du 01 Décembre 2017,

- De fixer ce logement à 650 € par mois, loyer qui sera révisé chaque année au 01 Décembre, en fonction de l'indice de référence des loyers,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location, à compter du 01 Décembre 2017, entre la Commune de BURY et M. LE NIGEN Pierre et Mme VARIN Sophie.

AUTORISATION D'OUVERTURE DOMINICALE EXCEPTIONNELLE D'UN COMMERCE DE DETAIL : magasin KANDY - Année 2018

En vertu de l'article L221-19 du Code du Travail, le magasin KANDY, situé sur la Commune, souhaite ouvrir son commerce de détail, en 2018, les dimanches 04 Mars, 01 Avril, 4 Novembre, 11 Novembre, 18 Novembre, 25 Novembre, 02 Décembre, 09 Décembre, 16 Décembre et 23 Décembre, de 10 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 30. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à accorder l'ouverture exceptionnelle de ce magasin aux dates et heures indiquées.

Après avoir été sollicité, la Communauté de Communes du Clermontois a émis un avis favorable en date du 19/10/2018 sur cette demande de dérogation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à accorder l'ouverture exceptionnelle de ce magasin les dimanches 04/03/2018, 01/04/2018, 04/11/2018, 11/11/2018, 18/11/2018, 25/11/2018, 02/12/2018, 09/12/2018, 16/12/2018 et 23/12/2018, de 10 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 30.

POLE MEDICAL : demande de subvention au titre de la DETR

La Commune a décidé la réalisation d'un pôle médical de santé. L'offre de santé devenant compliquée sur notre secteur avec des médecins partis en retraite, le pôle devra permettre d'attirer de nouveaux professionnels dans des locaux adaptés avec des services modernes (télémédecine, accessibilité,...).

Les travaux portent particulièrement sur la construction du pôle médical de santé, la construction d'une voirie d'accès au pôle et les raccordements aux réseaux, les aménagements extérieurs et aspects paysagers.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 2 005 130 € HT.

Pour permettre la concrétisation de ce projet, il y a lieu de solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Territoriaux (DETR).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'opération d'un montant de 2 005 130 € HT (soit 2 399 661 € TTC),
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR aussi élevée que possible,
- Prend l'engagement de réaliser l'opération si la subvention sollicitée est accordée.

POLE MEDICAL : demande de subvention au titre du FSIL

La Commune a décidé la réalisation d'un pôle médical de santé. L'offre de santé devenant compliquée sur notre secteur avec des médecins partis en retraite, le pôle devra permettre d'attirer de nouveaux professionnels dans des locaux adaptés avec des services modernes (télémédecine, accessibilité,...).

Les travaux portent particulièrement sur la construction du pôle médical de santé, la construction d'une voirie d'accès au pôle et les raccordements aux réseaux, les aménagements extérieurs et aspects paysagers.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 2 005 130 € HT.

Pour permettre la concrétisation de ce projet, il y a lieu de solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre du Fonds de Soutien d'Investissement local (FSIL).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'opération d'un montant de 2 005 130 € HT (soit 2 399 661 € TTC),
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre du FSIL aussi élevée que possible,
- Prend l'engagement de réaliser l'opération si la subvention sollicitée est accordée.

POLE MEDICAL : demande de subvention au titre du FNADT

La Commune a décidé la réalisation d'un pôle médical de santé. L'offre de santé devenant compliquée sur notre secteur avec des médecins partis en retraite, le pôle devra permettre d'attirer de nouveaux professionnels dans des locaux adaptés avec des services modernes (télémédecine, accessibilité,...).

Les travaux portent particulièrement sur la construction du pôle médical de santé, la construction d'une voirie d'accès au pôle et les raccordements aux réseaux, les aménagements extérieurs et aspects paysagers.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 2 005 130 € HT.

Pour permettre la concrétisation de ce projet, il y a lieu de solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'opération d'un montant de 2 005 130 € HT (soit 2 399 661 € TTC),
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre du FNADT aussi élevée que possible,
- Prend l'engagement de réaliser l'opération si la subvention sollicitée est accordée.

POLE MEDICAL : demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise

La Commune a décidé la réalisation d'un pôle médical de santé. L'offre de santé devenant compliquée sur notre secteur avec des médecins partis en retraite, le pôle devra permettre d'attirer de nouveaux professionnels dans des locaux adaptés avec des services modernes (télé médecine, accessibilité,...).

Les travaux portent particulièrement sur la construction du pôle médical de santé, la construction d'une voirie d'accès au pôle et les raccordements aux réseaux, les aménagements extérieurs et aspects paysagers.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 2 005 130 € HT.

Pour permettre la concrétisation de ce projet, il y a lieu de solliciter une subvention au Conseil Départemental de l'Oise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'opération d'un montant de 2 005 130 € HT (soit 2 399 661 € TTC),
- Sollicite une subvention au Conseil Départemental de l'Oise aussi élevée que possible,
- Prend l'engagement de réaliser l'opération si la subvention sollicitée est accordée.

ECOLE DE MERARD : classe de découverte 2018

La classe unique de l'Ecole de Mérard est candidate pour un séjour en classe de découverte organisé par le SMIOCE, en 2018 :

- Séjour classe « Valeurs de la République » au Centre « Résidence Internationale de Paris » à PARIS 20^{ème} du 26 au 28 Mars 2018 (visites guidées du Musée des Invalides et du Panthéon, circuit en autocar des monuments de Paris avec un guide, découverte du quartier de Montmartre, visites de l'Assemblée Nationale et du Sénat sous réserve du parrainage par un député et un sénateur),
- Séjour classe « Découverte de l'Angleterre » : 3 jours au printemps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire cette classe pour ce séjour :

- Ecole de Mérard : classe unique
- Séjour : classe de découverte « Valeurs de la République » et « Découverte de l'Angleterre »
- Effectif : 20 enfants

ECOLE DE MERARD - classe de découverte 2018 : Participation financière des parents au séjour

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prix du séjour en Classe de Découverte 2018 qui se fera en deux étapes est de 752.70 € par enfant, soit :

- Séjour classe « Valeurs de la République » au Centre « Résidence Internationale de Paris » à PARIS 20^{ème} du 26 au 28 Mars 2018 (visites guidées du Musée des Invalides et du Panthéon, circuit en autocar des monuments de Paris avec un guide, découverte du quartier de Montmartre, visites de l'Assemblée Nationale et du Sénat sous réserve du parrainage par un député et un sénateur) : 297.65 € par enfant,
- Séjour classe « Découverte de l'Angleterre » - 3 jours au printemps : 455.05 € par enfant.

Il propose que la Commune participe à hauteur de 375 € par enfant pour les enfants domiciliés à Bury, soit une participation des familles de : $752.70 \text{ €} - 375.00 \text{ €} = 377.70 \text{ €}$.

Il précise que la Coopérative Scolaire de l'Ecole participe à hauteur de 25 € par enfant. La participation des familles sera donc de : $377.70 \text{ €} - 25.00 \text{ €} = 352.70 \text{ €}$ par enfant. Pour les enfants domiciliés hors de Bury, la participation des familles sera de : $752.70 \text{ €} - 25.00 \text{ €} = 727.70 \text{ €}$

A la demande des parents, un échéancier en 3 versements sera établi pour le règlement du séjour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de :

- Participer à ce séjour de classe de découverte 2018 à hauteur de 375.00 € pour les enfants de Bury, soit un total de 352.70 €. La participation des familles pour les enfants domiciliés hors Commune sera de 727.70 €.
- Le règlement de la participation des familles se fera en 3 versements, comme suit :
 - pour les enfants de Bury, soit 352.70 € :
 - janvier 2018 : 117.00 €
 - février 2018 : 117.00 €
 - mars 2018 : 118.70 €
 - pour les enfants domiciliés hors Commune, soit 727.70 € :
 - janvier 2018 : 242.56 €
 - février 2018 : 242.56 €
 - mars 2018 : 242.58 €
- Le paiement se fera auprès de la Trésorerie de Mouy à réception du titre de recette.

AFFAIRES DIVERSES

Travaux de la Mairie : ils sont terminés

Eclairage rond point CD 12 : il a été installé et pour le moment, ce sont des lampadaires provisoires.

Le Département a supprimé le demi-carrefour pour se rendre vers Kandy.

Les jeux ont été installés dans les écoles maternelles Moineaux, Lesieur et Saint Claude.

Logement Moineaux : Monsieur le Maire a reçu la SA HLM, les logements vont être réhabilités à partir de fin janvier 2018. Les travaux vont durer 14 mois.

M. THEROUDE :

La démolition des bâtiments au Chenil de Saint Claude est prévue pour 2018.

Les illuminations seront mises en place à partir de la semaine prochaine.

Les travaux d'assainissement rue de Beauvais et des rues adjacentes se terminent bientôt.

Mme CHASSEING :

La soirée « Contes » du 17 Novembre a remporté un vif succès : environ 140 personnes étaient présentes.

Restos du Cœur : la distribution a commencé le 21 Novembre 2017.

Le kinésithérapeute qui officie à la Résidence Personnes Agées nous informe que ses cours sont ouverts à tous.

Téléthon : vente des brioches le 26/11, choucroute le 08/12 à la Salle d'Activités et animations le 09/12.

Les colis aux personnes âgées vont être distribués. Une note sera jointe en même temps sur les animations qui leur seront proposées en 2018 : conférence-débat avec la Gendarmerie, atelier équilibre alimentaire, découverte des méandres du Thérain.

Le « Vivre à Bury » sera distribué la première semaine des vacances de Noël.

Mme DUCLOS :

Pour leur Association, les Petits Burysiens ont reçu une subvention de 150 € par le Département.

Ecole Bury Centre : le spectacle de Noël aura lieu le 12 Janvier 2017.

M. GOULARD :

La Directrice de l'Ecole de Saint Claude remercie la Commune pour la structure de jeux qui a été installée pendant les vacances de la Toussaint.

Pour Noël, une sortie est prévue pour les enfants de l'Ecole de Rousseloy, Saint Claude et les petits de Saint Epin au parc des félins de Saint Léger.

L'Arbre de Noël à l'Ecole de Rousseloy aura lieu le 15 Décembre, celui de Saint Claude le 22 Décembre.

Mme LACAU :

Suppression du demi carrefour face à Kandy : elle signale qu'il n'y a pas de panneau en amont et que c'est très dangereux le soir. Le Maire a contacté le Département.

M. GALY :

De nombreuses coupures d'eau ont eu lieu ces derniers temps sur le hameau de Saint Claude et les habitants n'ont pas été prévenus.

M. THEROUDE précise que le réseau d'eau date des années 50 et des essais ont été faits.

Mme FAY a remis 2 livrets de naissance pour des jumeaux. Les parents remercient la Commune.

M. THIBERGE a remis également 2 livrets de naissances. Remerciements également des parents.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21 h 20.